ASSOCIATION DES PROFESSEURS D'EDUCATION MUSICALE

BULLETIN TRIMESTRIEL

Éditorial
3
Apemu
4
Congrès
7
Bulletin de vote
8
CA et AG
10
Musiques actuelles
11
Deux circulaires
21
Témoignages-Pédagogies
23
Création de chansons
23
Débat
25
Le silence
25
Informations générales
27

APEMU : 52-54 RUE DU CHEMIN VERT - 75011 PARIS OCTOBRE 1998 N 164-

Association des professeurs d'Éducation musicale
Siège social : 52-54, rue du Chemin Vert - 75011 PARIS

Conseil d'administration
Francis Cousté, Christine Dognon, Sylvain Labartette, Maud Covain, Jean-Louis Bultel, Christophe Brillault, Vincent Maestracci, Claudine Richner, Marie-Thérèse Pouget, Marie-Chantal Dabet, Dominique Terry, Christian Jusselme, Philippe Poisson, Odile Tripier, Renée Harbulot, Madeleine Mahé, Tony Hoorelbeck, Jean Chenais

Bureau
Président
Vincent MAESTRACCI
52-54, rue du Chemin Vert - 75011 Paris
Tél. / Fax : 01 48 07 22 76 - E-mail : vinmaes@club-internet.fr
Vice-présidentes
Marie-Thérèse POUGET
11, impasse G. Loiseau - 34500 Béziers
Tél. / Fax : 04 67 28 29 36 - E-mail : mtpouget@ac-montpellier.fr
Odile TRIPIER
Route de Saint Sulpice - 31410 Capens - Tél. : 05 61 87 44 40
Trésorière
Dominique TERRY
23, rue du Rhône - 69360 Solaize - Tél. : 04 78 02 40 79
Trésorière adjointe
Renée HARBULOT
3, allée de la Source - 21000 Dijon - Tél. / Fax : 03 80 41 31 40
Secrétaire
Christophe BRILLAULT
10, rue Honoré de Balzac - 37510 Ballan-Miré - Tél. : 02 47 53 28 75
Secrétaire adjointe
Madeleine MAHÉ
197, av. de la République - 91150 Étampes - Tél. : 01 64 94 14 36
Directeur de la publication
Sylvain LABARTETTE
31, bd. de Magenta - 75010 Paris
Tél. / Fax : 01 42 08 46 04
E-mail : sylaba@club-internet.fr

Musiques actuelles, Éducation musicale actuelle ?

Notre prochain congrès, présenté dans les pages suivantes, pose, et ce n'est pas la première fois, la question obsédante pour notre enseignement de la place qu'y occupent les expressions musicales contemporaines.

Sur la planète Musique d'un enfant ou adolescent d'âge scolaire, le professeur d'Éducation musicale n'est pas, loin s'en faut, sa seule source d'information. D'ailleurs, plus l'enfant grandit, plus les sources se multiplient...

Face à cette inévitable réalité, nous ne pouvons être ni les Don Quichotte du patrimoine musical de l'humanité, ultimes et héroïques défenseurs d'une superbe citadelle assiégée par des barbares venus de multiples autres mondes, ni, à l'inverse, les chevaliers serviles d'un Big Brother musical qui, avançant masqué, uniformiserait peu à peu les sensibilités qui font la richesse du monde.

Définir l'ambition de notre rôle éducatif revient d'abord à dénoncer ces deux démagogies, armes vaines et dérisoires au regard des enjeux de l'Éducation artistique dans la formation générale obligatoire.

Si notre travail quotidien avec les élèves nous rassure sans cesse sur la qualité des relations sensibles qu'ils peuvent entretenir avec les œuvres du passé que l'on a bien voulu leur faire découvrir, il nous interpelle tout autant sur la force de nouvelles esthétiques dans le paysage sonore des enfants. Le cours d'Éducation musicale est un lieu de tolérance et ne peut alors s'arroger le droit de juger. Comme lieu d'écoute, il doit tout accueillir. Lieu d'expression enfin, il doit multiplier les possibles.

Tolérance, écoute et expression... Ce triptyque ambitieux et complexe peut, à sa façon, résumer l'Éducation musicale et permettre d'en mesurer l'urgence comme la place centrale qu'elle doit occuper dans la construction personnelle de chaque individu.

Quelque part, le reste n'est qu'accessoire ...

Vincent Maestracci
Président

25ème Congrès de l'APEMU - BORDEAUX 23 au 25 octobre 1998

L'accès est libre pour toute personne concernée par l'éducation musicale à tous les niveaux de la vie scolaire, de la maternelle à l'université. Possibilité de devenir membre de l'APEMU sur place.

Thème

"Musiques émergentes des trente dernières années et adolescents"

"... Lorsqu'on s'éloigne de références culturelles longtemps admises comme valeurs sûres et intangibles..., c'est toute notre notion de culture qui se trouve interpellée, et qui se trouvent mis en question les objectifs, les contenus, et les méthodes de notre enseignement..."

Daniel Beaume in "Lettre ouverte aux professeurs d'Éducation musicale"

Trois grands axes de réflexion :
- Aspects sociologiques de la relation des adolescents à ces musiques
- Analyses et utilisations au collège des musiques émergentes
- Quelle place pour les musiques émergentes ? (Enjeux, problèmes de la formation...)

Intervenants

Guillaume Kosmicki, chargé de cours à l'université de Provence, compositeur techno. Romuald Tual, compositeur musique électroacoustique, formateur pour la composition sur machines. Deejay Patrick Mignon, sociologue à l'I.N.S.E.P., chargé de cours à Paris IV. Jacky Locks, chef de chœurs (dont "Émotion"...), formateur à l'Institut Européen de chant choral, chef national de l'association "Chanson Contemporaine". Jean-Marie Jacono, maître de conférence à l'Université de Provence. Jean Noël Sarail, professeur d'éducation musicale, formateur M.A.F.P.E.N. Richard Cross, professeur de chant au "Studio des Variétés". Stéphane Cazilhac, Nicolas Terrancle, Jérémie Pradère, musiciens intervenants pour "Réseau Musique". Eric Roux, Daniel Marrouat, directeur et directeur pédagogique de la Rock School Barbey. Loïc Dury, programmateur sur Radio Nova, compositeur musique électronique, D.J. Odile Tripier, professeur d'Éducation musicale, coordonnateur M.A.F.P.E.N. Alex Dutilh, directeur du "Studio des Variétés".

Vendredi 23 octobre

Ouverture du congrès

21h Guillaume Kosmicki et Romuald Tual
- "Musiques house et techno, approches sociologique et musicologique"
- "Démonstration des outils et procédés de composition de la musique techno"

Samedi 24 octobre

9h Patrick Mignon
"Histoire sociale et sociologie des musiques populaires modernes"

10h 30 - Jacky Locks
"La chanson contemporaine : adaptation à un groupe, technique vocale adaptée, respect du style, de l'esprit, de l'interprète, stylistique d'accompagnement, harmonisation, problématique de la partition"

14h Deux conférences en parallèle :
- Jean-Marie Jacono
"Comprendre le rap et ses dimensions musicales"
- Jean-Noël Sarrail
"Des compositions riches par des compositeurs authentiques : illustrations sonores, analyses"

15h30 Richard Cross
"La voix dans les musiques actuelles : évolution depuis l'apparition du micro, phénomènes de mode, catégories vocales, les adolescents, techniques classiques et actuelles…"

17h45 Trois ateliers en parallèle :

- Éric Roux et Daniel Marrouat
"Exemples d'interventions de la Rock School en milieu scolaire"
- Stéphane Cazilhac, Nicolas Terrancle et Jérémie Pradère
" Improvisation autour du steel drum et sensibilisation aux percussions digitales"
- Jean-Noël Sarrail
"Relever et accompagner au piano : techniques, respect du style"

21h "Sales fées velues"
Concert

Dimanche 25 octobre

9h Loïc Dury
"La programmation musicale : contraintes et libertés"

10h Une conférence et un atelier en parallèle :
- Odile Tripier
"À propos du rap : racines, évolution, scène française, perspectives pédagogiques"
- Loïc Dury "La composition assistée par ordinateurs : approche intuitive"
Avec l'aimable collaboration de BACKSTAGE BORDEAUX

11h30 Table ronde : "Quelle place pour les musiques émergentes ?"
Débat animé par Alex Dutilh, avec la participation des intervenants du congrès et de Guillaume Julien, directeur du C.I.A.M.

12h50 Clôture du congrès

12h55 Vin d'honneur, gracieusement offert par la Mairie de Bordeaux

Tarifs hébergement à l'hôtel "Stars" situé à 5 minutes à pied du Théâtre Barbey :
- Nuit et petit-déjeuner en chambre individuelle : 185 F
- Nuit et petit-déjeuner en chambre double : 105 F par personne

Renseignements - Réservations repas et hébergement
Tony Hoorelbeck - 29, rue André Chénier - 33 140 Villenave d'ornon
Tél : 05 56 87 18 77 - E-mail : tony.hoorelbeck@wanadoo.fr

UGM

Nouvelle production de CD-ROM

MasterPiece :

• une collection de CD-Rom présentant les grandes œuvres du répertoire
• un véritable outil de travail : possibilité d'ajouter doigtés, nuances, phrasés... (et d'imprimer le résultat obtenu), possibilités d'écoute, d'orchestration, de suivi sur l'écran à l'aide d'un curseur...
sur IBM-PC ou compatible, 4 MB RAM, Windows 3.1

Première série consacrée au piano :
J.S. Bach, Beethoven, Chopin, Haydn, Mozart, Schubert, Schumann, Joplin - (1 CD-Rom par compositeur)

Informations auprès de...

40, rue Blomet - 75015 Paris
Tél. 01 45 66 83 66 - Fax 01 45 67 75 91

SCHOTT

Paris, Mayence, Londres, New York, Madrid, Tokyo, Toronto

Schott sur Internet : tapez : www.SCHOTT-MUSIC.COM

Tableau du Bilan finacier

du 1er octobre 1997 au 30 septembre 1998

PRODUITS		CHARGES	
Cotisations	**125 042,00F**	**Bulletin**	
Annonceurs	**15 798,F**	Impression & Routage n° 160	20 278,00F
		Impression 81 113,68	**101 391,68 F**
		Routage	10 071,00
A. G. Lyon octobre 97	**27 917,79F**	**Abonnement BOEN**	**950,00 F**
		Frais postaux	**6000,42 F**
Actes Congrès Toulouse	**11 609,98 F**	**Télephone**	**3 924,86 F**
		Édition Actes Congrès 96	**27 911,08 F**
		Photocopies	**1 035,48 F**
		Assurance MAIF	**625,16 F**
		Frais secrétariat	**2 259,33 F**
		Déplacements	**5 064,00 F**
		Achat imprimante	**1 145,70 F**
		Frais de tenue de compte CCP	**7,00 F**
		Versement délégation Lyon, AG	**27 917,79 F**
TOTAL PRODUITS	**180 368,37 F**	**TOTAL CHARGES**	**188 303,50 F**

Solde exercices 97/98

-7 935,13 F avec reprise du déficit de l'exercice précédent - Situation comptable au 30 sept 98

Toutes factures soldées 6 243,49 F

Tableau du budget prévisionnel

du 1er octobre 1998 au 30 septembre 1999

PRODUITS		CHARGES	
Cotisations	**130 000,00 F**	**Bulletin**	
		Impression 90 000,00 F	
		Routage 12 000,00 F	102 000,00 F
Annonceurs	**20 000,00 F**	**Impression des actes, Congrès 98**	**14 000,00 F**
		Frais de fonctionnement	
Subvention Congrés Bordeaux	**30 000,00 F**	Téléphone & poste	8 000,00 F
		Photocopies	5 000,00 F
Vente Actes Bordeaux	**15 000 F**	Déplacements	10 000,00
Vente Actes Toulouse	**2 700 F**	Secrétariat 2 500 F	
			25 500,00 F
		Frais tenue comptes	**100 F**
		Académiques	
		Opérations publicitaires	**23 500,00 F**
		Assurance (MAIF)	**600,00**
		Abonnement BO	**500,00 F**
Total Produits	**197 700,00 F**	**Total Charges**	**197 700 F**

Bulletin de vote

Sous enveloppe anonyme placée dans une enveloppe avec nom adresse et signature, le tout à adresser à
Tony Hoorelbeck 29, rue André Chénier 33140 - Villenave d'Ornon

RAPPORT D'ACTIVITÉ

(Cf. n° 161, 162, 163 &164)
POUR - CONTRE - ABSTENTION

RAPPORT FINANCIER

(Cf. pages précédentes)
POUR - CONTRE - ABSTENTION

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

6 membres à choisir parmi les noms suivants (en les entourant d'un trait) :

Membres sortants rééligibles

Christophe Brillault
Jean-Louis Bultel
Maud Covain
Christine Dognon
Sylvain Labartette

Membres élus au Conseil

Vincent Maestracci
Claudine Richner
Marie-Thérèse Pouget,
Marie-Chantal Dabet
Dominique Terry
Christian Jusselme
Philippe Poisson
Odile Tripier
Renée Harbulot
Madeleine Mahé
Tony Hoorelcbeck

Tous les délégués académiques non élus au Conseil

Liliane Burdet
Bernard Huneau
Bénedicte Rogez
Isabelle Picard
Jean-Marc Maurer
Isabelle Castillon
Jean-Marc Maurer
Jérôme Gose
Marie-France Boulanger
Yves Guinchat
Gérard Andrieux
Sylvie Pampanoni
Gilles Ballet
Martine Bertier
Florence Barthès
Pierre Gury
Jean-Christophe Blanchard
Cécile Granier
Richard Augugliaro
Jean-Paul Castiglioni
François Giroux
Mireille Gaudin
Marie-Angème Millischer
Sophie Brouilhounat
Brigitte Berthommé
Danielle Courquet

En cas de non participation à l'Assemblée générale, il importe que vous fassiez parvenir votre bulletin de vote (sous double enveloppe) au siège de l'association.

Conseil d'administration et assemblée générale de l'APEMU Bordeaux, 23 au 25 octobre 1998

Conseil d'administration de l'APEMU Bordeaux, 25 octobre 1998

14h-16h
Théâtre Barbey
Cours Barbey

Assemblée générale de l'APEMU Bordeaux, 23 octobre 1998

14h
Théâtre Barbey
Cours Barbey

14h. Accueil

14h30 Rapport moral du président, rapport financier de la trésorière, Rapport du Directeur de la publication

15h30 Intervention de Monsieur Gérard Azen, Inspecteur général ; débat

17h Perspectives et projets pour l'année scolaire 98 99

17h30 Renouvellement du conseil d'administration (6 membres renouvelables)

P l a n d ' a c c è s

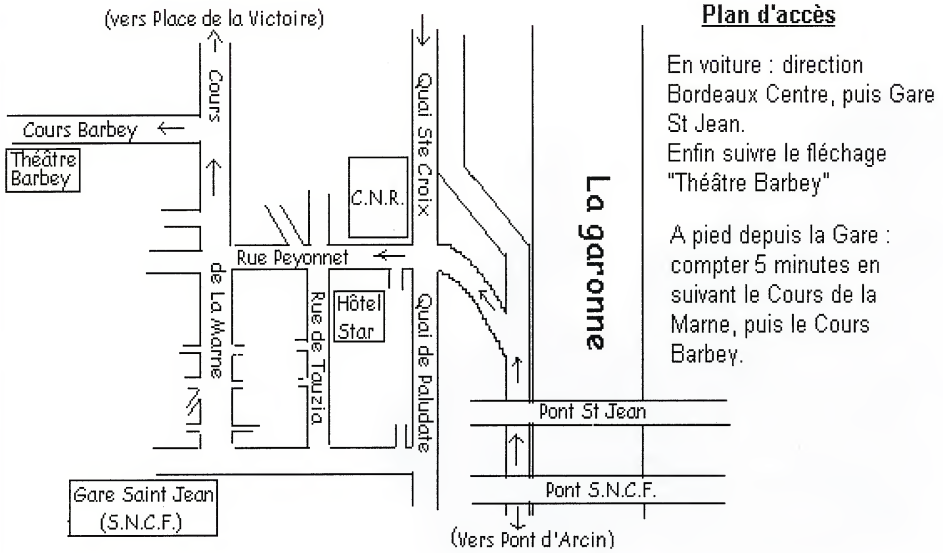

Plan d'accès

En voiture : direction Bordeaux Centre, puis Gare St Jean.
Enfin suivre le fléchage "Théâtre Barbey"

A pied depuis la Gare : compter 5 minutes en suivant le Cours de la Marne, puis le Cours Barbey.

Paganino

LE MAGAZINE DES UNIVERS DE LA MUSIQUE

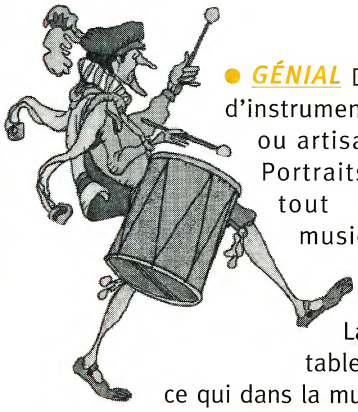

● ***GÉNIAL*** Des créateurs d'instruments, inventeurs ou artisans de talent. Portraits, anecdotes, tout ce que la musique leur doit. ● ***INSOLITE*** Une œuvre d'art dévoile ses secrets, un événement marque son époque. La musique vit à travers les âges, s'illustre par un tableau, un ballet, un monument... ● ***NATUREL*** Tout ce qui dans la musique vient des animaux, des végétaux, des éléments. ● ***HISTORIQUE*** Un musicien et son époque. Ce qu'il s'est passé, les moments forts de sa vie, ce qu'il nous a légué. ● ***ÉCONOMIQUE*** La musique à bon marché et même pour rien. ● ***VOYAGEUR*** La musique n'a pas de frontières. Découverte du monde à travers ses instruments et ceux qui en jouent. ● ***MAIS ENCORE*** L'Histoire humaine et la musique. L'anatomie d'un instrument. La musique et le corps. L'anatomie d'un instrument. La musique et le verbe. Business et musique.

Tous les mois en kiosque

Pour tout renseignement
ou demande d'abonnement
à tarif préférentiel : Paganino
6, rue Maurice Bouchor,
75014 Paris.
Tél. : 01 45 40 00 40.
Fax : 01 45 39 59 39.

Le 15 décembre 1997, la ministre de la culture commandait à Alex Dutilh, Directeur du studio des variétés, un rapport sur les musiques actuelles. Rendu public fin septembre 1998, il vient opportunément éclairer le débat que nous développerons lors de notre prochain congrès et nous permet d'ores et déjà de mesurer les enjeux liés au développement de ces nouvelles pratiques culturelles. Nous publions ci-dessous de larges extraits de ce rapport.

Rapport de la commission nationale des musiques actuelles à Catherine Trautmann, Ministre de la culture et de la communication

(extraits)

De la méthode pour lire ce rapport...(...)

On peut (...) affirmer que la création de cette Commission correspondait à un fort mouvement revendicatif de l'ensemble des acteurs des musiques actuelles. Revendications qui allaient toutes dans le sens d'un sentiment profond et partagé "d'orphelinat" vis-à-vis de sa tutelle et en proie à un sentiment d'indifférence, ou pire encore de méconnaissance de la réalité diverse et riche des musiques actuelles.

En 1997, l'ensemble des créditsd'intervention de la Direction de la musique et de la danse pour les musiques actuelles s'est élevé à 67 millions de francs (pour 630 millions de francs pour le seul Opéra de Paris...). Nul pourtant ne peut méconnaître le poids économique et culturel de nos musiques et des acteurs qui les font ou les accompagnent. La cruauté des chiffres que l'on aime à comparer ne suffit pourtant pas à nourrir la réflexion. Les réponses apportées par les pouvoirs publics restent pour l'heure parcellaires et isolées, oscillant trop souvent entre le traitement social et les effets d'annonce pour "faire jeune". Elles ne permettent toujours pas de fonder le dialogue permanent qu'appellent les enjeux d'une culture citoyenne. (...)

(...) Sans volonté politique (quelle place pour les musiques actuelles dans la nouvelle organisation administrative du ministère ?) et sans une augmentation conséquente du budget alloué aux musiques actuelles, les conclusions du rapport général [risquent] une fois encore de rester sans réponse.(...)

"Musiques actuelles", appellation non contrôlée.

Il n'est pas toujours facile de revendiquer, voire d'assumer son nom. La Commission nationale des musiques actuelles a eu beaucoup de difficultés à accepter son appellation. Au démarrage des travaux, les débats autour d'une telle dénomination ont sans cesse traversé la réflexion d'une minorité importante des membres de la Commission. Façon aussi de témoigner de la complexité avec laquelle le ministère appréhende un secteur où la variété des comportements, des pratiques, des styles et esthétiques est particulièrement impressionnante. "Musiques actuelles", terres de contrastes, ou l'histoire d'une appellation qui pose plus de problèmes qu'elle n'en résout. La première étant évidemment de renvoyer notre réalité à une vision du secteur strictement immédiate, risquant de faire de lui une "victime de la mode" bien involontaire. Appréhendée superficiellement l'expression écrase le passé et d'une certaine manière l'avenir.

Or, les "musiques actuelles" souffrent d'un manque patent d'interventions patrimoniales, même si la mise en place des Centres de musiques et danses traditionnelles en régions et celle du Hall de la chanson combleront en partie l'oubli des liens multiples que nos musiques entretiennent avec l'histoire culturelle et sociale de notre pays. C'est clair, nos musiques ont l'âge respectable de leurs artères. Au moins un siècle d'aventures en double croche signifiant aussi que, de IAM à Louise Attaque ou Julien Lourau, ce que nous écoutons aujourd'hui procède aussi bien de Jacques Brel et Boris Vian que de Damia ou Émile Vacher. Mais bien d'autres raison sinvoquées à l'acceptation d'un tel terme ont été développées :

- L'incapacité notamment à désigner les enjeux esthétiques et culturels propres à ces musiques.

- Son fonctionnement en catalogue tendant à nier les différences entre les genres musicaux qu'elle englobe (jazz, rock, chanson, musiques traditionnelles, rap, techno ou musiques électroniques, en attendant de nouvelles émergences qui se forgent jour après jour sans qu'aucun des membres ne puisse heureusement les identifier…) oblitérant du même coup des engagements d'individus et groupes sociaux qui s'y sont investis.

- Les conséquences sur les politiques publiques en faveur de ces musiques, puisque les "musiques actuelles" sont ainsi le plus souvent exclues des actions traditionnelles dans le domaine musical (c'est-à-dire habituellement "classique", "savant" et occidental) et, en outre, considérées comme ne faisant pas partie des musiques contemporaines (y aurait-il confiscation abusive du terme ?), elles ne bénéficient pas des mesures en leur faveur.

Ces arguments énoncés, il a bien fallu pourtant se rendre à l'évidence. Aucune autre expression n'a pu satisfaire l'ensemble des membres de la Commission : musiques plurielles, populaires, amplifiées, contemporaines, vivantes… le consensus n'a pas pu être trouvé. Néanmoins si la Commission s'est résolue par défaut à se contenter d'une telle appellation, il était important d'en souligner les limites afin d'éviter les éventuels manquements d'une action culturelle globale qui seraient justifiés a posteriori par le flou qu'implique une telle définition.(…)

(...) Les chiffres

(…) La prise en compte de notre réalité, seulement depuis 1981 a été largement initiée par Jack Lang avec Maurice Fleuret, directeur de la Musique et de la Danse, dont on retiendra, au-delà de cette première reconnaissance, quelques mesures fondatrices au rang desquels il faut signaler la création de la Fête de la musique, les premières mesures de soutien aux petites salles, le lancement du programme Zénith, la création du Fonds de soutien aux variétés et au jazz, la mise en place de l'Orchestre national de jazz et bien sûr la loi de 1985 sur les droits des interprètes et la création ou l'extension du champ d'activité des sociétés civiles de gestion de ces droits. En 1987, un an après l'arrivée de François Léotard comme ministre de la Culture et de la Communication, c'est le secteur privé qui profitera de la première baisse de la TVA (le disque enfin n'étant plus taxé comme une marchandise de luxe à 33,3 %) et de l'autorisation de la publicité sur le disque.

En 1990, à la demande du secteur associatif, le ministère de la Culture propose la "labelisation" de Centres de musiques et danses traditionnelles en régions. En 1994 lors du Midem, Jacques Toubon relance le dossier de la baisse de la TVA sur le disque de 18,6 % à 5,5 % (sans succès) et met en place les semaines de la chanson confiées aux Francofolies.

En 1995, suite à une initiative parlementaire (du sénateur Pelchat), c'est l'entrée en vigueur de la loi sur les quotas, imposant 40 % de chansons d'expression française à la radio. Et sous l'égide de Philippe Douste Blazy, apparaît le financement du dispositif Smac (Scènes de musique actuelle), qui sera le premier système de subventions de fonctionnement destinées aux lieux de diffusion "hors institutions".Ce choix ici énoncé (...) des mesures éparses prises par les ministères successifs met en lumière d'une façon plus générale qu'il a manqué aux musiques actuelles une ligne directrice forte et surtout une cohérence de ses actions. (…)

Voilà les chiffres…

Nombre d'heures de répétitions, hors institutions d'enseignement : 28 millions environ (source DEP)[1]

Savent jouer d'un instrument de musique : 25 % des Français (source DEP)

Possèdent un instrument de musique : 18 % des Français (source DEP)

Parc de matériel utilisé pour cette activité de répétition : environ 2 milliards de francs (source DEP)

Nombre de locaux de répétitions organisés : 350 (source Irma)

Nombre de formations et stages : 2000 (source Irma)

Nombre d'artistes ou de groupes sélectionnés par l'Irma pour sa base de données : 7000 environ (source Irma)

1 Département des Études et prospectives

Nombre de salles : 1500 (source Irma)
Nombre de producteurs et agents : 450 (source Irma)
Nombre de labels : 700 (source Irma)
Nombre de fabricants d'instruments et luthiers : 200 (source Irma)

Et osons rapprocher cette série de données :
Chiffre d'affaire du disque (détail) : 10 milliards (source Snep)
TVA sur le disque encaissée par l'État (20,6 %) : environ 2 milliards (source Snep)
Part provenant des "variétés" (93 %) : 1,86 milliard (source Snep)
Budget de la Direction de la musique et de la danse (DMD) en 1997 : 1,973 milliard (source DEP)
Budget alloué aux musiques actuelles : 67 millions de francs, soit 3,4 % du budget de la DMD (source DMD).

La similitude des chiffres appelle la comparaison. La musique est d'abord le seul secteur culturel où l'État reçoit de la TVA plus qu'il ne redistribue : Le budget de la Direction de la musique et de la danse équivaut à la TVA perçue sur les seules ventes de disques, à laquelle on devrait rajouter celles sur les instruments de musique (à 20,6 %) et sur les droits d'auteurs ou les concerts (à 5,5 %)... Mais surtout alors que cette recette provient essentiellement des jeunes et des classes moyennes (qui font, de loin, l'essentiel des achats de disques), elle est redistribuée au profit quasi exclusif des musiques classiques (93 % du budget de la DMD en 1997) qui ne touchent guère que 10 % de la population parmi lesquels les "cadres et professions intellectuelles supérieures" sont la seule catégorie très largement sur-représentée. Comment dès lors ne pas considérer qu'en musique, l'État ponctionne les jeunes et les classes moyennes pour financer les élites économiques et culturelles ? (...)

Si tu t'appelles observatoire...(...)

D'où cette forte revendication unanime de la création d'un observatoire des musiques, véritable préalable à toute étude sérieuse sur l'ensemble de notre secteur avec deux missions. (...)

- Une mission sur les pratiques et comportements culturels. (...)
- Une mission sur l'économie de la musique. (...)

Pour toutes ces raisons, la Commission demande aux pouvoirs publie de dégager au plus vite les moyens nécessaires afin de préfigurer les statuts et missions de ces observatoires. Une mission, concertée et rapide s'impose. (...)

"Je rêvais d'un autre monde"

À deux ans de l'an 2000, il n'est plus l'heure de vaincre les résistances qui retrancheraient nos musiques dans une position défensive, aux antipodes des fondements même de leurs origines. Au contraire, il convient d'affirmer que les musiques actuelles sont avant tout des musiques populaires au sens le plus noble du terme et qu'elles en tirent le privilège démocratique de l'authenticité. De l'ensemble de ces expressions populaires qui parlent "du" monde et "au" monde, on peut parvenir à aimer toutes les autres formes d'art. C'est pourquoi les propos de Madame Trautmann lors de la prise de ses fonctions en juin 1997 doivent aujourd'hui être suivis d'effet : "L'émergence des musiques actuelles témoigne à la fois d'une prodigieuse vitalité mais aussi d'attentes spécifiques vis-à-vis desquelles les pouvoirs publics doivent pouvoir donner de vraies réponses avec des moyens d'actions appropriés." (...)

Créatrices d'activités, les musiques actuelles peuvent demain devenir un gisement d'emplois conséquent (au moment où l'on parle des nouveaux métiers...).

À l'heure où les repères se fluidifient à la vitesse du son, nos musiques sont également porteuses de sens et constitutives d'une mémoire collective et d'un patrimoine en perpétuel mouvement. Et face à la logique d'une mondialisation inéluctable, nombreux sont les artistes français à pouvoir faire résonner au-delà de nos frontières élastiques, le chant bien légitime de notre exception culturelle.(...)

Pour être le plus concret possible, la Commission a chiffré les besoins du secteur dans une enveloppe qui se situe dans une fourchette à hauteur de 250 à 300 millions de francs, c'est-à-

dire bien au-dessus de ce qui est actuellement dévolu au secteur (67 millions en 1997).

Une telle somme représente donc un quintuplement du budget actuel. (...)

Quatre principes fondateurs de la Commission nationale des musiques actuelles et autour desquels s'est construite la synthèse de ce rapport :

- Reconnaissance
- Proximité
- Pluralisme
- Rééquilibrage (...)

Reconnaissance

Les évolutions les plus récentes de la réflexion sur les politiques culturelles ont toutes consisté à rappeler que le public est en fin de compte le destinataire de toutes les actions menées en faveur de la culture.

Une fois n'est pas coutume, plaçons donc le public - ou les populations, notion évitant le caractère par trop passif et exclusivement réceptif compris dans la notion de "publics" - au premier rang de notre quête déterminée pour une reconnaissance des musiques actuelles.

Si l'on se plaît à replacer les musiques actuelles au sein du champ culturel traditionnel, l'exclusion de nos musiques apparaît moins symbolique que pratique.

Comme nous l'avons déjà souligné, nous avons connu depuis une quinzaine d'années des mesures successives en faveur des "musiques de jeunes", du développement de l'industrie musicale nationale ou plus récemment des actions en direction des quartiers dits "difficiles". Ces orientations ont toutes convergé vers des actions "a minima" et en tout cas bien peu cohérentes : collectes et diffusion d'informations sur les pratiques et les lieux musicaux, tentatives de régulation du secteur économique et médiatique concerné, rapprochements avec la politique de la ville.Dans ce cadre d'actions saupoudrées, les décideurs ont souvent fait preuve, même lorsqu'ils furent bien intentionnés, d'un état d'esprit où les méconnaissances de notre activité étaient bien souvent doublées d'un bataillon d'idées reçues qui ont précisément donné à leur soutien (prudent, quoi qu'il arrive...) une portée bien plus symbolique que réelle. Il s'agit bien aujourd'hui de donner une consistance aux volontés de reconnaissance par une validation concrète etvisible de leurs conséquences.

L'orientation en faveur des musiques actuelles a été trop rarement soucieuse de leurs enjeux artistiques, soulignant ainsi ce paradoxe éclatant d'une reconnaissance culturelle qui exclut la dimension culturelle de ce qu'elle reconnaît !

Lorsqu'on parle de la pleine reconnaissance des musiques actuelles, on a coutume d'accompagner cette revendication du désir de voir s'y effectuer une meilleure organisation de leurs professions, de leur diffusion et de leur médiatisation, mais rarement de leur démocratisation. Comme si leur accessibilité allait de soi, comme si en ce domaine les habituelles barrières socioculturelles avaient été miraculeusement levées. Les différentes enquêtes sur les pratiques culturelles des Français montrent bien qu'il existe des facteurs d'inégalité tant économiques que géographiques et socioculturels qui tendraient à confirmer que l'accessibilité "naturelle" ou "globale" des musiques actuelles est bien un mythe.L'intense médiatisation de certaines expressions musicales (le plus souvent déjà produites) laisse inaccessibles, pour le plus grand nombre des citoyens de notre pays, des productions musicales innovantes, originales, et surtout non conformes à ce qu'une majorité de décideurs croient être le goût des publics. Nous parlons là de nos musiques lorsqu'elles sont appréhendées comme biens de consommation consumables et recyclables et pour la plupart sans histoire et sans savoir. (...)

L'égalité de considération clairement affirmée par l'État devra également aller de pair avec la nécessité de voir au plus vite des efforts entrepris afin que le libre choix des pratiques artistiques devienne une réalité, qu'il s'agisse de la diffusion musicale vivante ou enregistrée ou de l'activité des musiciens amateurs.

Il est clair que la reconnaissance, la prise en compte et la valorisation des pratiques amateurs doivent aussi devenir des éléments prioritaires

de la politique de l'État en matière de musique. L'affirmer, c'est garantir un droit fondamental à l'expression culturelle. C'est bien à cette unique condition que les pratiquants amateurs pourront bénéficier d'un bouquet d'offres de service public où les principes fondamentaux de proximité, de nombre et de qualité des équipements, de compétences des équipes, de statuts et de mise en réseau seront clairement énoncés.Une reconnaissance de ce secteur ne pourra se faire qu'avec un développement accru de véritables services d'information, de formation mais aussi de convivialité autour de lieux de vies voués à la pratique musicale. L'État doit contribuer au plus vite à la mise en place d'un encadrement jusque-là trop souvent inexistant ou pire, inadapté.

L'encadrement de direction et d'intervention spécialisé

La formation de ces personnels permettra d'aider la mise en œuvre de projets susceptibles de répondre aux attentes des musiciens, d'encourager et d'accompagner leur trajet artistique avec un objectif de transversalité et d'ouverture. En conséquence,

il s'agit de :

- concrétiser et élargir les propositions du rapport Authelain (" la formation de musiciens pour le développement de la pratique dans les musiques actuelles") à partir d'un groupe de travail à constituer
- Élargir l'ensemble des programmes d'enseignement musical aux musiques actuelles dans l'Éducation Nationale, sans oublier un nécessaire rapprochement à imaginer avec le ministère de la Jeunesse et des Sports. Cette mesure doit s'illustrer par une présence obligée de questions liées aux musiques actuelles dans les épreuves de concours et d'examens.
- Intégrer les musiques actuelles dans le dispositif de formation et les critères de recrutement des directeurs d'écoles de musique
- Impulser l'évolution du schéma directeur des écoles de musique afin de parvenir à une véritable ouverture musicale. (…)

En conséquence, la commission recommande aux pouvoirs publics : (...)

- D'affirmer la légitimité pour un artiste d'enseigner son art et d'être rémunéré pour cela, à condition que cette activité reste complémentaire. (…)

Tout se passe comme si éternellement le livre et le cinéma devaient être les deux secteurs économiques légitimes, la musique classique et contemporaine représentant pour leur part la légitimité culturelle. (…)

En conséquence, le premier pas de la reconnaissance des musiques actuelles au stade de la gestion de carrière serait :

- La création d'un centre national de la musique (...)
- La nomination parmi les neuf sages du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) d'un "conseiller musiques actuelles" chargé d'identifier et coordonner toutes les questions liées à la musique et à sa diffusion cruciale dans l'audiovisuel. Doit-on rappeler que plus de 75 % de la programmation des radios est constitué par de la musique et qu'au milieu d'une dizaine de dispositions sur la place du cinéma à la télévision, un seul article de la loi sur la liberté de communication évoque la place de la musique à la radio ? (…)

Proximité (…)

De nouvelles formes d'accès à la pratique musicale impliquent pour les publics d'intégrer des formes de transmission des savoirs et des pratiques. L'objectif étant de diffuser dès le plus jeune âge et sous des formes qui ne soient pas décourageantes les "outils" nécessaires aux musiciens amateurs. (…)

Les lieux

Un lieu, une équipe, un projet. Il s'agit d'une vraie politique ambitieuse d'aménagement, d'agrandissement, de réhabilitation et de mise aux normes, et surtout de création de locaux adaptés. La Commission, par le biais des travaux du groupe "publics", fient aussi à rappeler que les pouvoirs publics ont un rôle à jouer quant à la maîtrise des niveaux sonores et des incidences

sur les risques auditifs qu'encourent l'ensemble des acteurs qui fréquentent ces lieux. (...)

Des locaux de répétition

Dans les locaux de répétitions, les amateurs devront également pouvoir profiter d'un échange avec
- des musiciens professionnels,
- des réalisateurs artistiques, tant désormais la maîtrise des techniques du son est devenue aussi importante que la pratique instrumentale,
- des encadrants, personnes ressources susceptibles de conseiller et orienter les pratiquants sur leur environnement. (...)

Les disquaires

La disparition dramatique des disquaires indépendants, situés en centre ville, riches en compétences de conseils et aptes à être réactifs a entraîné la quasi impossibilité de faire connaître de nouveaux jeunes artistes produits notamment par les labels indépendants. De plus de 2000 au début des années 70, ces points de vente sont au nombre de 250 disquaires généralistes indépendants en 1998.

Ainsi, comparé au secteur de la librairie, l'hémorragie a été beaucoup plus violente, le phénomène étant particulièrement criant dans les villes de 100 000 habitants et moins. Et lorsqu'un disquaire spécialisé existe, c'est le plus souvent la Fnac. On en connaît et reconnaît les atouts mais on peut aussi déplorer sa situation de quasi monopole qui accentue sa tendance à obéir à une logique strictement marchande et à court terme. Là aussi, la réalité d'une position dominante génère des abus dont souffrent la plupart des éditeurs, producteurs et distributeurs. (...)

Pluralisme

La garantie du pluralisme est le fondement de toute politique culturelle qui ne souhaite pas que les seules lois du marché et les logiques d'une mondialisation inéluctable s'imposent sans freins. La Commission nationale a souvent senti que dans l'esprit des pouvoirs publics les musiques actuelles s'étaient depuis longtemps jetées dans les bras musclés d'un secteur marchand carnassier. Un constat regrettable trop enclin à renvoyer dos à dos les boys bands et une jeune formation de jazz débutante. (...)

(...) L'État et les lieux qu'il finance ont la responsabilité de :
- Favoriser la découverte par les publics de musiques ou d'expressions artistiques qui ne font pas partie de leurs références habituelles.
- Les responsables de salles de musiques actuelles doivent pouvoir bénéficier de moyens suffisants afin d'élaborer des programmations diversifiées. Malheureusement, les programmateurs sont souvent dépendants des tourneurs privés.

D'une façon plus générale, les dix dernières années ont inversé la logique qui voulait que la scène soit le terrain naturel d'expression des artistes et le lieu de son rapport direct avec le public.
- L'industrie du disque a dangereusement inversé ce rapport, la scène étant admise comme un support (éventuel mais pas obligé) de promotion du disque. C'est ce qui explique que les programmations des lieux de musiques vivantes soient ainsi soumises à des contraintes économiques trop fortes. Programmer un artiste en dehors de ses passages à la radio, du "tour support", des campagnes de publicité à la radio et à la télévision, impliquent d'assumer seul la promotion du concert face à un public de plus en plus conditionné.

Ainsi, les lieux de concerts ont de plus en plus de difficultés à pouvoir prendre des risques, même si en la matière ils donnent encore souvent l'exemple, au prix d'une précarité insupportable. (...)

En conséquence, la Commission nationale souhaite :

- La création d'une commission départementale placée sous la responsabilité du Directeur régional des affaires culturelles (avec la présence de groupements d'amateurs) qui s'assurera du bon fonctionnement de la réglementation et des pratiques. (...)

Collection Musicollège

Van de Velde
poursuit ses *Objectifs*

Les meilleurs outils pour appliquer les programmes officiels

4 livrets *Objectif :* 6e, 5e, 4e, 3e (Prix à l'unité : 37 F TTC)

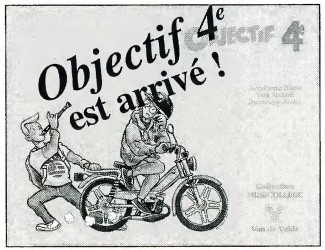

- Abordant tous les styles, le répertoire musical choisi fait entrer dans le monde de toutes les musiques.
- Des activités d'évaluation aident élèves et professeurs à mesurer les compétences et les capacités acquises.
- Un répertoire de chants entièrement renouvelé.
- Des documents iconographiques attractifs.

4 CD

A chaque livret son CD (Prix à l'unité : 132 F TTC)

Tous les textes musicaux enregistrés par des formations acoustiques, pour une réalisation sonore de qualité. Supports du déroulement du cours, ils donnent aux activités instrumentales et vocales une réelle dimension artistique et constituent pour l'élève une compilation qu'il aura plaisir à réécouter.

Comédie musicale

En valisette avec 1 CD,
20 livrets élève, 1 livret professeur,

pour Novembre 1998

Un jour, à Cuba
Spectacle musical

J. Cordoba - A. Chaarani
œuvre originale
pour chœur à 3 voix
et orchestre cubain traditionnel ;
12 titres illustrent
les genres musicaux
des Caraïbes.
Un scénario simple relie les chœurs
et met en scène 5 personnages.

Dans la même collection :

Chante la Vie!
Répertoire Fugain
Jazz à l'âme
Pachamama
Chant des îles

Compléments d'informations sur simple demande
Éditions Van de Velde – La Haute Limougère – 37230 Fondettes – Tél. 02 47 49 43 43
Distributeur Exclusif SEDIM – 151, av. Jean-Jaurès – 75019 Paris – Tél. 01 42 00 29 00 – Fax : 01 48 03 19 80

- Agir efficacement contre les concentrations verticales et assurer enfin un véritable code de déontologie entre médias et producteurs. Selon la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) et le CSA, aucun texte ne permet aujourd'hui d'interdire ces évolutions qui font par exemple qu'en juin 1998, la radio musicale la plus puissante de France peut annoncer la création de sa propre maison de disques avec les conséquences néfastes que cela induit. En cela, elle ne fait que suivre l'exemple regrettable des chaînes de télévision déjà coutumières de cet accaparement d'activités d'édition, de production discographique et jusqu'à la production de spectacles. (...)

Affirmer les missions du service public audiovisuel par :

- Un soutien accru au " Mouv' " ou à une radio confiée au service public qui en matière de radiodiffusion est un outil pluraliste idéal pour l'exposition des musiques actuelles.
- La création d'une chaîne de télévision musicale de service public numérique, à l'image de ce que France Télévision a opéré pour les musiques classiques à travers la création de Mezzo dont le coût est estimé à 80 millions de francs.
- Renforcement de la présence musicale et du respect de sa diversité (pourtant inscrite au cahier des charges du service public...) sur les antennes de France 2 et France 3.
- Affirmer la nécessité du pluralisme musical à la radio et affiner l'appréciation musicale des programmes dans le cadre des quotas. Même si les effets positifs d'une telle législation sont reconnus par la grande majorité des acteurs des musiques actuelles, il n'en reste pas moins que des effets pervers ont vu le jour. Précisément sur la question de la garantie du pluralisme. De 48 700 titres différents programmés en 1996, on est passé en 1997 à 38 000, et de 25 000 artistes différents programmés en 1996, on passe en 1997 à 11 000. Cela montre bien les limites d'une loi qui dans les faits semble avoir profité à une très forte diffusion de titres appartenant à un petit nombre d'artistes, par ailleurs déjà confirmés. (...)

La prise en compte de la programmation musicale des radios comme l'une des composantes essentielles de notre culture d'aujourd'hui pèsera lourd dans la cohérence d'une politique en faveur des musiques actuelles. Rappelons que, globalement composés à 75 % de musique, les programmes radio sont écoutés chaque jour par 69 % des Français.(...)

Affirmer la mise en valeur des radios de découverte.

Chacun sait qu'un tel réseau ne doit pas être un alibi culturel, ou l'éternel serpent de mer, pour justifier du laisser aller qui pourrait prévaloir sur les réseaux dominants. Aidées, ces radios qui sont la photocopie la plus fidèle de la réalité du terrain, pourraient renforcer cette garantie du pluralisme, Ajoutons que lorsqu'elles le peuvent encore, c'est à elles que l'on doit le plus souvent le démarrage de carrière des artistes les moins "formatés".(...)

Mettre en place des aides :

En matière de production, les enjeux culturels que constituent le pluralisme musical et le renouvellement des talents sont confiés au seul marché. Pourtant on ne sait pas exactement quelle est la part de ce que détiennent les cinq majors du disque en termes de production (sans doute de l'ordre de 50 %).

Depuis l'instauration de la loi sur les quotas, on a observé des efforts significatifs enmatière de production française de "nouveaux talents" et de "premiers albums" sortis. Au moment du rachat de Polygram par le groupe Seagram, la Commission nationale constate que cet effort consenti n'est pas à l'abri d'un changement de stratégie incontrôlable par les filiales françaises .(...)

Ainsi la Commission recommande t-elle de :

- Initier l'aide au développement de la VPC (vente par correspondance) et d'Intemet.

La vente par correspondance et Internet se révèlent aujourd'hui des moyens essentiels pour

les producteurs indépendants de se libérer du joug économique de la distribution classique. (...)
- Renforcer les aides sur projet (...)
(...) La politique de commandes, actuellement réservée à un cadre d'écriture musicale "classique" devra être adaptée aux réalités du processus de création dans les musiques actuelles. (...)

Rééquilibrage

Conséquence des représentations souvent négatives que nous avons déjà développées, les musiques actuelles ont fait l'objet d'exclusions ou de traitements soi-disant spécifiques, en fait au rabais.

L'ensemble du travail de la Commission nationale des musiques actuelles est au contraire unanimement animé du souci de rétablir sur ce point une équité, qui découle de l'égale dignité des citoyens. De plus, il faut préciser que l'attention à l'égard du public ne doit pas être assimilée à l'approche commerciale de la demande qui appartient plutôt à la logique des entreprises privées.

Ainsi, la Commission affirme que les publics des musiques actuelles ont les mêmes droits et devoirs que les autres publics. Mais à la différence des artistes, les publics ne disposent d'aucune organisation capable d'assurer la représentation de leurs intérêts.

Naturellement se pose la question de l'intégration ou non des musiques actuelles dans le champ d'intervention des institutions culturelles traditionnelles. Ainsi, leur absence flagrante des programmations des scènes nationales, en tout cas sur des critères de politique culturelle innovante (création, nouveaux courants, diversification des publics, patrimoine, etc.) est un archaïsme sur lequel leurs tutelles doivent se pencher.

Plus largement, il s'agit de la problématique du dedans/dehors. Dedans, et c'est le risque de la banalisation. Dehors, c'est la tentation de la ghettoïsation. La Commission souligne qu'il faudra s'attacher à l'articulation entre ces deux logiques, à forcer la création de liens entre équipements traditionnels généralistes et lieux de musiques actuelles. D'un rapport innovant entre ces deux logiques naîtra un rééquilibrage. (...)

(...) La Commission préconise :

- La compatibilité de l'intermittence avec l'exercice d'un mandat associatif. Le rééquilibrage est particulièrement crucial lorsqu'il s'agit de constater que les artistes ayant choisi d'en passer par la professionnalisation de leur activité ont besoin d'accompagnateurs qui vont les aider à aboutir, concrétiser leur projet. Ils sont secrétaires d'artistes, agents de la production, managers et font partie intégrante de l'aventure artistique. Il n'est pas difficile de constater que le flou le plus complet entoure ces définitions de compétences d'où la nécessité de :
- Disposer d'un organisme national de formation du personnel encadrant. L'évolution des acteurs des musiques actuelles témoigne du besoin de franchir une étape structurelle en matière de formation professionnelle initiale et permanente. Les initiatives régionales actuelles doivent être confortées mais elles doivent être assimilées à des cadres d'emploi qui appellent donc une structuration générale.

Cette formation professionnelle s'applique aussi à présent aux métiers du disque et du spectacle vivant où une formation professionnelle continue doit pouvoir exister afin d'être toujours connectée avec les évolutions permanentes d'un marché en mouvement perpétuel. (...)

Concernant toujours le spectacle vivant, l'urgence absolue s'identifie à la politique que les pouvoirs publics doivent initier en direction du parc des salles de spectacles. Il s'agit désormais de relancer une politique ambitieuse de développement du réseau des salles moyennes et petites.(...)

(...) La Commission recommande :
- Une mise à niveau réelle et conséquente de l'équipement du dispositif "Smac".
La précarité dans laquelle ce réseau se débat doit faire place à des conditions de stabilité qui permettent de bâtir des politiques de terrain sur du moyen et du long terme.
- La création à travers le territoire de nouvelles salles dans les villes désireuses de développer une politique dans le secteur des musiques actuelles.
Le renforcement des moyens du Fonds de soutien à la chanson, au jazz, et à la variété (...).

- Renforcer les résidences d'artistes qui permettent de préparer de nouveaux répertoires ou spectacles, qui répondent aux désirs convergent d'un lieu et d'un artiste et qui dans le cadre de la pratique amateur développent des volets pédagogiques forts. (...)

La production d'un disque, qu'il soit autoproduit, produit par un label indépendant ou par une major compagnie n'est nullement synonyme de consécration pour un artiste de musiques actuelles. En effet, la France s'illustre par un particularisme regrettable puisque ce sont les hypermarchés qui contrôlent la majorité de la distribution de détail en France. 60 % des ventes de disques ont ainsi lieu dans l'hyperdistribution pour lesquels 2 000 à 5 000 références ne représentent que 1 % de leur chiffre d'affaire.Le déséquilibre est flagrant. D'un côté, les hypermarchés qui vendent le disque avec une marge ridicule (5 à 7 %) et un stock minimal, de l'autre les disquaires spécialisés qui ont besoin d'une marge de 25 à 40 % pour gérer un stock de 20 000 à 50 000 références. Si l'on ajoute à cela l'extraordinaire hétérogénéité du prix pour le public, pouvant aller de 95 à 150 francs dans une même zone, l'on a une idée du déséquilibre qui fracture la distribution du disque. Loin d'être considéré comme un produit culturel, il s'est affirmé au fil des ans comme un simple produit d'appel.Comment alors envisager positivement l'avenir des musiques actuelles, en particulier lorsqu'elles sont produites par des structures indépendantes qui pratiquent systématiquement une vraie politique de découvertes où la prise de risque est réelle. Alors même qu'elles ne disposent pas d'une taille suffisante pour être en mesure de négocier leurs référencements...

Et aujourd'hui, c'est parce que cette situation touche aussi les compagnies les plus puissantes que l'on constate enfin que le rééquilibrage s'impose. Des mesures attendues depuis longtemps par la filière musicale trouvent là un terrain de consensus. (...)

L'autorisation de la publicité sur le disque en 1987 nous permet de tirer un premier bilan contrasté. Il n'est pas question de nier que le marché du disque a été globalement dynamisé par cette mesure. Cependant, au fil des années le constat d'un creusement des écarts entre les producteurs susceptibles de pouvoir investir dans ce type de promotion, et les autres, c'est-à-dire là encore en grande majorité les producteurs indépendants, s'est largement intensifié. (...)

La promotion de la culture française à l'étranger doit elle aussi bénéficier d'un rééquilibrage sérieux préparant nos musiques actuelles à être plus aguerries face à une société culturelle en proie à la mondialisation.

À propos de deux circulaires récentes

N° 98-144 du 09/07/98 : Aménagement des temps et des activités de l'enfant : mise en place du contrat éducatif local et des rythmes périscolaires. (BO 29 du 16/07/98).

N° 98-153 du 22/07/98 : L'éducation artistique et culturelle de la maternelle à l'université. (BO 31 du 30/07/98).

Pendant l'été sont parus deux textes, cosignés par l'éducation nationale et la culture, ainsi que par la jeunesse et sports et la ville pour le premier d'entre eux. Tous deux rivalisent dans l'usage du vocabulaire emphatique, désormais seule manière de traiter la question des enseignements artistiques : enjeu majeur", " épanouissement de la personnalité ", "éducation culturelle et artistique dès le plus jeune âge", "continuité et cohérence tout au long de la scolarité", "mission fondamentale du service public", etc. Cette phraséologie qui émaille tous les discours concernant nos disciplines ne date pas d'hier, notre journal a publié dans le n° 163 le rapport Malraux qui, dans les années 60, faisait déjà état d'une telle… urgence ! Rappelons qu'en 1983, en 1988 et en 1993, des textes, des protocoles ont été signés, tous des variations sur ce même thème.

Ceci posé, il ne faut bien sûr pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Nous gardons l'espoir au cœur que par-delà les mots, ce sont des actes concrets et une vraie politique de démocratisation qui sont en route. Que retenir de ces textes ?

Le partenariat

avec les structures qui relèvent des autres Ministères, ainsi qu'avec les associations ; pour nous donc, essentiellement la Culture et tous les partenaires locaux. C'est le fil rouge de ces deux textes. Les professeurs déjà engagés dans ces partenariats sont "pleinement remerciés" pour leur action (ateliers, classes culturelles, jumelages, etc.).

Les ministres veulent aller plus loin. Nous aussi, car nous savons tout le bénéfice qu'en retirent nos élèves et tout le plaisir que nous y trouvons. Mais, d'une part, la structure prévue pour la mise en place du "contrat éducatif local" nous facilitera-t-elle la tâche ? D'autre part, la nécessité du partenariat est justifiée par l'inégalité de "temps" et de "qualité" de l'éducation artistique "d'une classe, d'une école, d'un établissement à l'autre". Ou encore, on indique que des efforts porteront sur le lycée professionnel. Or ces carences sont bien celles de l'éducation nationale. Les conventions de partenariat ne peuvent remplacer une politique cohérente de recrutement et de formation des professeurs, ni la volonté d'offrir à tous, quelle que soit la filière, des enseignements artistiques. Les discussions qui doivent avoir lieu concernant la réforme des lycées seraient une occasion de mettre ces beaux projets en pratique.

Le partenariat, qui suppose la présence d'au moins deux partenaires (faut-il le rappeler ?), nécessite que l'on se pose la question du "pourquoi faire". Dans ce domaine, les plus grandes réussites sont celles où c'est la demande du professeur, partagée par les élèves et s'inscrivant dans le cadre d'un projet éducatif précis, qui a initié le projet.

Nous restons méfiants (mais ouverts), quand cela va dans le sens inverse : le partenariat ne saurait être un moyen de " rentabiliser " les enseignants spécialisés des écoles de musique, de " faire tourner " les artistes estampillés DRAC, ou de déchargerl'éducation nationale de ses missions. L'éducation nationale est en charge de l'éducation, rappelons-le… À elle de définir les objectifs à atteindre en matière de

formation artistique et sensible dans l'enseignement général. À elle donc de solliciter des compétences extérieures pour une mission au préalable clairement identifiée.

En résumé : oui au partenariat entre des professeurs d'éducation musicale et les différents acteurs culturels, pour le plus grand bien des élèves. Oui également à un cursus cohérent d'enseignement artistique, par des professeurs spécialisés, de la maternelle àl'université et bien réparti sur le territoire. Dans ce domaine, c'est " fromage ET dessert ".

Pratique musicale et manifestations culturelles

C'est le " deuxième thème ", abondamment développé dans les deux circulaires. Les pratiques doivent être encouragées, des moyens doivent être dégagés, des manifestations culturelles doivent être organisées dans tous les établissements d'enseignement. Personne ne peut être contre. D'autant que beaucoup d'exemples cités existent déjà : concerts, rencontres chorales. Nous sommes les premiers à reconnaître que permettre la pratique de la musique - entre autres - à tous est un bien. Mais, là encore, il nous faut être vigilants : chorales, orchestres, ateliers divers sont des enseignements, le texte du Ministre "une chorale dans chaque école" le rappelait il y a quelques mois. En tant que tels, ils nécessitent un encadrement qualifié. Il y a dans la circulaire 98-144 des phrases inquiétantes qui laissent entendre que la place la plus judicieuse de ces activités se situe en dehors du temps scolaire, c'est-à-dire en dehors du champ de compétences de l'École. C'est à notre sens une dérive dangereuse et nous redisons que la "haute mission" de l'éducation nationale réside dans l'offre faite à tous d'un enseignement qui conjugue éducation musicale et pratique musicale, sinon éducation culturelle, sensible et citoyenne.

Les deux textes prévoient que des moyens soient mis à disposition pour permettre la pratique et l'organisation de manifestations. Ce sont la plupart du temps les collectivités locales qui sont en la matière décideurs, souhaitons que ces injonctions nous aideront à les convaincre ("aménagement de locaux de répétitions insonorisés", "équipement des maisons des lycéens ou des foyers d'élèves", "prêt de matériel", etc.). Certains de ces moyens dépendent directement de l'éducation nationale, l'accueil des élèves hors temps scolaire par exemple. Il nous reste encore du travail pour résoudre les mille petits problèmes que posent la pénurie des locaux, le gardiennage, les clés, la responsabilité civile, la sécurité, les voyages ; autant de questions matérielles qui se posent au professeur qui met sur pied de tels projets et qui doivent trouver leur solution. Des moyens en heures et en argent sont nécessaires. Mais aussi la reconnaissance par l'institution du travail effectué : des circulaires rectorales de plus en plus contraignantes jettent la suspicion sur toute sortie ou toute manifestation en dehors de l'école. On n'organise pas des rencontres chorales pour échapper à son établissement !

En résumé : nous continuerons à encourager nos élèves aux pratiques musicales, à jouer notre rôle "d'acteurs culturels locaux" en étant médiateurs entre les élèves et l'art. Nous nous appuierons sur le contenu de ces deux circulaires pour rappeler nos interlocuteurs à leurs devoirs. Rendez-vous au prochain texte sur la question pour un bilan…

Philippe POISSON
professeur d'Éducation musicale
10300 Sainte Savine

Témoignages - Pédagogies

On connait la chanson…? Eh bien non ! Ici on les invente et on les chante. C'est le bonheur de la mélodie créée qui flotte entre les âmes, au fil des eaux.

Création de chansons "Au fil de l'eau"

Depuis la rentrée 97, les collèges de Chauffailles et La Clayette, deux petites villes du sud de la Saône-et-Loire distante de 12 km, se sont regroupés autour d'un thème commun : l'eau. Des ateliers dans le cadre des parcours diversifiés se sont mis en place à Chauffailles sur le niveau 5ème : pêche, milieu aquatique (réalisation d'une mare et d'un aquarium), cycle de l'eau (réalisation d'une maquette), photo et vidéo autour de l'eau, journal ont été proposés aux 90 élèves par des professeurs ou des intervenants extérieurs. Parallèlement à ces ateliers, le thème a été abordé en cours d'arts plastiques et de physique à La Clayette. Les collèges se sont également ouverts sur l'extérieur avec trois intervenants professionnels en improvisation et photographie artistique.

En Éducation musicale, j'ai voulu lancer le défi de faire composer une chanson par chacune de mes 8 classes de 5ème. Le texte a été écrit en cours de français, avec comme seul impératif le sujet. Je dois dire que je me suis bien demandée comment allait se passer la mise en musique avec fort peu d'expérience en la matière, 25 élèves par classe pas particulièrement difficiles, mais pas particulièrement calmes non plus et seulement quelques heures de cours à y consacrer. Pour le savoir, il fallait essayer… Les élèves ont d'abord mis les premières phrases en rythme puis ont proposé des mélodies. J'ai compté sur la spontanéité des élèves. La mise en route, timidité oblige, a souvent été difficile. Ensuite, suivant les classes, les propositions ont plus ou moins afflué. Toute proposition était soumise au vote. Je m'étais dit que pour que les élèves adhèrent réellement à la création, il fallait que j'intervienne le moins possible dans les décisions. Dès qu'une partie de la chanson était composée, je m'occupais chez moi de l'arrangement sur ordinateur en prenant en compte le caractère qui semblait se dégager (humoristique, agressif, calme) et en veillant à différencier les 8 chansons. J'ai ensuite proposé cette version aux élèves qui, à partir de ce moment, ont davantage cru en leur chanson. En effet, rajouter une partie rythmique et des instruments autres que le piano leur permettait de retrouver ce qu'ils ont l'habitude d'entendre… Les élèves sont ensuite intervenus pour le choix du tempo, de certaines sonorités et de la forme du morceau.

La composition devait se dérouler dans le secret pour que les chansons ne reprennent pas les mêmes éléments et les élèves ont bien joué le jeu. Chaque classe a été enregistrée et une cassette audio est sortie.

Le résultat a semblé leur convenir, dans l'ensemble, puisque toutes les classes ont été d'accord pour présenter les chansons en spectacle et pour faire voter le public sur sa chanson préférée. C'est en février que les 50 choristes ont les premiers découvert les 8 chansons et les ont apprises, certaines avec l'ajout d'une 2ème voix ou d'une partie instrumentale.

Vendredi 15 mai, 20 heures 30.
L'effervescence est grande à la Maison des Jeunes de Chauffailles. Après une répétition générale "laborieuse" regroupant les 250 participants, le rideau va se lever… Toutes les classes se joindront à la chorale au cours d'une des deux soirées. C'est, pour beaucoup d'élèves, une grande première. Autour des 8 compositions, deux chorégraphies, trois chansons sur le thème de l'eau, un morceau utilisant les percussions réalisées par une classe de 4ème technologique et un montage diapos illustrant les chansons donnent naissance à un spectacle et des expositions presque entièrement créés par les élèves. Et c'est au milieu du public que les élèves chantent les dernières notes envoûtantes et plutôt émouvantes de Mother, la chanson d'Era, en ayant mené ce projet de création à son terme.

Après une expérience, il y a 2 ans, de comédie musicale réussie mais ne concernant que des élèves volontaires, j'avais regretté que beaucoup soient restés en dehors de cette réalisation. C'est pourquoi j'ai mis l'accent sur une participation concernant un niveau entier, regroupant les habitués et ceux qui généralement n'osent pas, ont peur de prendre des risques. Tous n'ont pas fait le pas, certes, mais beaucoup sont allés jusqu'au bout.

Le débat est également ouvert sur la création en collège. Ce que je puis en dire, c'est qu'elle a mis en valeur des jeunes traditionnellement en retrait dans le système scolaire et surtout qu'elle a été à l'origine d'une implication très forte des élèves devenus " acteurs " du projet.

Démagogie ? Je vous laisse juge. Mais si c'est le cas, sachez que j'ai trouvé la voie très exigeante et très " absorbante ", loin de la facilité qu'on pourrait imaginer, à la fois pour les élèves et pour le personnel-encadrant. Seulement, quand j'entends fredonner Délirants !, Histoires d'eau ou Plus d'eau, plus de O en passant dans les couloirs, je ne regrette rien !

Christine Vallin
Collège Jean-Mermoz - 71170 Chauffailles
Les Bruyères - 71000 La Clayette

Le silence

Parler du silence peut paraître, à première ouïe, antinomique. De fait, comment parler du silence sans le rompre ? Il y a pourtant déjà un premier sujet de méditation, celui de nos propres contingences et par là même de nos propres limites. Tenus que nous sommes par notre condition humaine, indéfinie mais limitée, il nous faut nous résoudre à utiliser des artifices afin d'appréhender l'ineffable.

Qualifier un concept, c'est le limiter. Il est donc impossible de définir ce qui est hors de notre condition. Pour ce qui est proprement illimité, nous employons souvent une forme négative, par exemple : in/fini. Il en va de même pour Être et Non-Être que nous évoquerons par la suite. Dans le Tao Te King, (Chap. 14) on peut lire :

«Ce n'est pas ton œil qui pourrait le voir
Son nom est Sans-Forme
Ce n'est pas ton ouïe qui pourrait l'entendre
Son nom est Sans-Bruit
Ce n'est pas ta main qui pourrait le prendre
Son nom est Sans-Corps…»

Lorsqu'on évoque le silence sacré, on pense aussitôt au calme monastique. La règle de St Benoît repose sur trois grands piliers : l'obéissance, le silence et l'humilité. Trois moyens au service d'un but unique : l'entendement (dans le sens de compréhension = prendre avec soi). L'écoute intérieure, seule, par la recherche du centre de la croix, permet d'entendre l'UN. -

Avant d'aborder le silence métaphysique, il convient de préciser un certain nombre de points sans lesquels le propos serait quelque peu abscons.

L'être humain vit, se déplace dans un monde non pas infini mais indéterminé, que nous pouvons appeler le monde de la manifestation ou encore la manifestation (l'être humain en faisant partie). Le principe de la manifestation (le « Monde » de la Bible) est l'Être, appelé Ishwara dans la doctrine hindoue. Ce dernier manifestation en tant qu'elles se manifestent.

Le Non-Être-Brahma comprend :
- Toutes les possibilités de manifestation en tant qu'elles ne se manifestent pas (= à l'état principiel),
- Toutes les possibilités de non-manifestation (comme le vide ou le silence) et
- Le principe de l'Être (en effet, « l'Être naquit du Non-Être » (RV X72) ; de même dans le Tao : « De la Voie naquit un, d'un deux et de deux trois » - Chap. 42).

Être et Non-Être constituent la Possibilité Universelle ou encore l'Infini métaphysique ; l'Infini étant ce qui proprement n'admet aucune limite de quelque nature que ce soit (la «Perfection » dans la doctrine extrême-orientale).

Nous avons évoqué le silence comme une possibilité de non-manifestation au même titre que le vide. Pour ce dernier, il est aisé de comprendre que le soi-disant vide - absence de particules — reste conditionné à l'espace puisqu'il y a toujours quelque chose autour qui « limite » ce vide, alors que le concept même de vide, implique l'absence de toute limite. Pour la même raison, il est absurde de parler de vide à un endroit de l'univers et de non-vide à un autre endroit. Seul, peut-être, le trou noir pourrait évoquer ce vide. Raymond Devos, humoriste célèbre et néanmoins poète et intuitif génial, donne une définition remarquable du trou noir : « Un trou, avec rien autour » !

Lao-Tseu, dans le Tao (Chap. 11) dit :« Bien que trente rayons convergent au moyeu c'est le

vide médian qui fait tourner le char.

L'argile est employée à façonner des vasesMais c'est du vide interne
Que dépend leur usage. »

Il faut envisager exactement le même type de raisonnement avec le silence. Le silence tel qu'on « l'entend » habituellement, n'est qu'un symbole du silence métaphysique. Laissons la parole à R. Guénon : « Comme le Non-Être comprend ou enveloppe l'Être, le silence comporte en lui-même le principe de la parole. De même que l'Unité (= Être) n'est que le Zéro métaphysique (= Non- Être) affirmé, la parole n'est que le silence exprimé ; mais inversement, le Zéro métaphysique, tout en étant l'Unité non affirmée, est aussi quelque chose de plus (et même infiniment plus) et de même le silence n'est pas simplement la parole non exprimée, car il faut y laisser subsister en outre ce qui est inexprimable ». Les États multiples de l'Être, chap. 111.

Dans certaines civilisations, il est dit que le silence régnait avant le monde et qu'il régnera après la fin des temps. En musique, le rôle du silence est non négligeable. Il est même essentiel. Le public qui applaudit immédiatement après une œuvre, voire même avant la fin, a une attitude toute profane, car le silence qui suit le dernier son émis et le dernier son perçu est la porte ouverte à l'infini. C'est lui qui, en un instant, synthétise tout ce qui a été entendu, mais c'est aussi et surtout lui qui nous fait nous approcher de l'Infini. Trop peu souvent, malheureusement, nous pouvons ressentir cet état.

En fait, la véritable nature du silence est indicible, sans limite, et est un des aspects de l'infini, étant entendu que l'infini ne saurait être affecté d'aucune distinction. Si nous disons que le silence est un aspect de l'infini, cela est simplement dû à notre condition qui ne peut, par nature, appréhender le monde qu'en mode distinctif.

La sagesse populaire nous rappelle la place de chaque chose, car pour elle, si la parole est d'argent, le silence, lui, est d'or.

Il est donc l'heure de laisser place (ou plutôt le temps…) au silence en méditant avec toute l'humilité bénédictine nécessaire, cette phrase de Lao Tseu : « Qui parle ne sait pas, qui sait ne parle pas ».

G. Thiriet
08000 Charleville -Mézières

Informations générales

À propos de City life, œuvre imposée au baccalauréat 1998

Option facultative

Dans le cadre du festival 38° Rugissants de Grenoble, un concert lecture sera organisé sur l'œuvre de S. Reich, par l'ensemble Court-Circuit, dirigé par P.-A. Valade. Il aura lieu le Vendredi 27 novembre 1998 à 15 heures. Durée : environ 1 h 30 à l'Hexagone de Meylan.

Ce concert-lecture s'adresse aux élèves de lycées en priorité. Mais des élèves de collèges, très bien préparés peuvent y assister, en petits groupes (environ pas plus de 2 classes de collège par enseignant d'Éducation musicale).

Les réservations, d'urgence, sont à faire au 04 76 90 00 45 Hexagone, Meylan.

Pour les lycéens de la région l'accès se fait au moyen du chèque culture (avec le concert du soir).

Des renseignements et le programme peuvent être demandés au festival 38° Rugissants : Tél 04 76 51 12 92, Fax 04 76 51 28 27. Email : les38eme@alpes-net.fr.

Entre autres : ***Te Deum*** de Pärt, concert de cloches dans la ville, création de ***P. Henry***, création de ***Terry Riley*** par le Kronos Quartet (avec, sans doute, ***Different trains*** de S. Reich).

Le concert du vendredi 27 à 21 heures, est consacré à des œuvres de musiques mixtes : instruments et bande, instrument et dispositif en temps réel, instruments et échantillonneurs.

Le disque de City Life est édité chez Noneschuch Records : 7559-79430-2. Une émission de la ZDF sur l'œuvre a été diffusée deux fois par Arte.

Liste des Inspecteurs Pédagogiques Régionaux d'Éducation musicale Année scolaire 1998-1999

Dijon /Créteil : M. Yves Audard
Versailles (Essonne - Hauts de Seine) :
Mme Geneviève Basse, Chargée d'une mission d'IPR.IA - demi-service
Nancy-Metz/Reims : M. Philippe Bazin
Strasbourg/Besançon : M. Jacques Berthe
Bordeaux/Poitiers: Mme Christiane Berthomier
Orléans/Caen/La Réunion: M. Jean-Pierre Blaise
Lille : M. Alain Breuvart
Versailles (Yvelines - Val d'Oise) :
Mme Cécile Carpentier-Berger
Paris/Amiens : Mme Janine Delahaye
Lyon/Guadeloupe/Guyane/Martinique :
Mme Claude Dietrich
Grenoble/Montpellier (Lozère - Gard - Hérault) :
M. Jean-Luc Idray
Paris (rattachement administratif uniquement)/
Créteil: Mme Régine Julien, chargée d'une mission d'Inspection générale
Nice/Aix-Marseille/Corse :
Mme Jacqueline Loison
Orléans-Tours/Rouen : M. Éric Michon
Rennes/Nantes : M. Lionel Morvezen
Limoges/Clermont-Ferrand :
Mme Chantal Ohanessian
Toulouse/Montpellier (Hérault - Aude - Pyrénées-Orientales) : Mme Sylvie Walczak

* IPR.IA stagiaires
ESPEMEN - Poitiers
MM. Jean-Michel Éloire et Denis Waleckx

Steinberg
CUBASE
Score

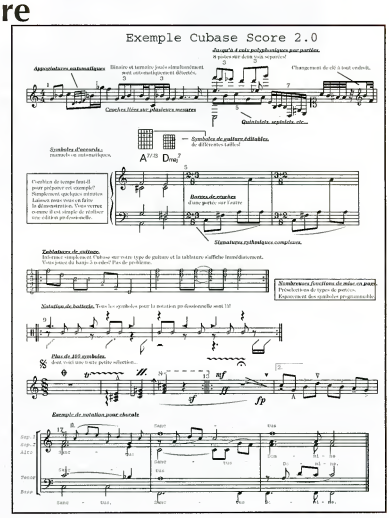

Séquenceur MIDI, édition de partitions et enregistrement audio sur disque dur pour compatibles PC et Macintosh

- Appogiatures automatiques
- Tablatures de guitares
- Quintolets, Septolets, etc...
- Signatures rythmiques complexes
- Notation de batterie, percussions
- Préselections de portées et de mises en page
- Espacement des symboles programmable
- Taille et nombre de lignes par portée réglables
- 32 pistes Audio sur PowerMacintosh (VST)
- 8 pistes audio sur compatibles PC
- **Conditions Education Nationale**

Distribué en France par Steinberg France • BP 50251
188, allée des érables • 95957 Roissy CDG Cedex
Tél. : 01 48 63 11 25 • Fax : 01 48 63 11 01
INTERNET : http://www.steinberg.fr

FUZEAU

Collection

Musique, Musiques !

pour les collèges

Conçue pour répondre à l'ensemble des instructions officielles en vigueur.

- *Musique, Musiques* 6e
- *Musique, Musiques* 5e
- *Musique, Musiques* 4e
- *Musique, Musiques* 3e

pour chaque niveau :

I. Le dossier de l'élève

PRIX T.T.C.	Unité	+ de 20	+ de 50	+ de 100
	32,00 F	**30,00** F	**28,00** F	**26,00** F

II. Le guide pédagogique

55,00 F TTC

III. Les supports sonores

a. – Le CD I : les outils de la production sonore
b. – Le CD II : Pratique instrumentale
c. – Le CD III : répertoire chanté

110,00 F TTC l'unité

L'OFFRE DÉCOUVERTE !
(pour chaque niveau)

- 1 dossier de l'élève
- 1 guide pédagogique
- 3 CD

340,00 F TTC

http://www.ed-fuzeau.fr - Email jmfuzeau@wanadoo.fr

Compléments d'informations sur simple demande :

B.P. 6
79440 COURLAY
TEL. 05 49 72 22 13
FAX 05 49 72 28 98

EDITIONS J. M. FUZEAU

Espace FUZEAU
1, rue Montalembert
75007 PARIS
TEL. 01 44 39 03 80

Toujours City Life

Voici une nouvelle qui saura ravir les professeurs amenés à se pencher sur cette œuvre de Steve reich : la partition devrait être disponible courant janvier 1999 chez Leduc (175 rue Saint-Honoré - 75001 Paris), distributeur en France de Boozey & Hawks

Journée d'étude du 23 novembre 1998 Musique, multimédia et pédagogie à la Cité de la musique Centre de ressources musique et danse- 75019 Paris

Après une première journée d'étude sur les cédéroms musicaux, le centre deressources musique et danse a choisi cette année de consacrer sa rencontreà la question du mariage entre musique, multimédia et pédagogie.

L'ordinateur est depuis longtemps présenté comme un vecteur performant et efficace en matière d'apprentissage et de transmission des connaissances.

En suivant cette idée, le multimédia, avec les cédéroms et Internet, serait l'aboutissement des vertus pédagogiques de l'ordinateur. Cette journée apour but de mieux connaître la production multimédia dans le domaine de la pédagogie musicale. Pour cela des auteurs et concepteurs de produits présenteront leur travail. Nous ferons également appel à des intervenants, issus du domaine musical ou non, qui apporteront leur point de vue et leur réflexion sur ces produits et plus généralement sur les questions qu'ils soulèvent.

Amphithéâtre du musée 10h00 - 13h00

Le multimédia, un nouvel accès à la connaissance ? par Pierre Sterckx, critique d'art et enseignant au MastèreMultimédia-Hypermédia de L'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts.

Une des problématiques essentielles concernant le multimédia (en ligne ethors ligne) consiste à s'interroger sur son apport dans l'apprentissage des connaissances : en quoi modifie-t-il l'accès à ces connaissances, le favorise-t-il et à quelles conditions ? Ces questions sont applicablesnon seulement au domaine musical mais aussi bien sûr à tous les champs de la connaissance.

Cette première intervention aura pour but d'introduire la journée sur une analyse globale de l'intérêt du multimédia en pédagogie.

Les encyclopédies musicales multimédias sur cédérom et sur Internet Parmi les cédéroms et sites Internet musicaux disponibles actuellement, la majorité ont une approche encyclopédique. Foisonnement de documents textuels, iconographiques et sonores, rapidité d'accès aux informations et multiplicité des possibilités de recherche sont autant d'atouts avancés en faveur les encyclopédies multimédias. À travers la présentation d'un cédérom sur le violon, d'unsite Internet sur les instruments de musique du monde et du point de vue d'un formateur, nous essaierons de dégagerl'intérêt pédagogique et les usages possibles de ces produits encyclopédiques.

Présentation du cédérom le Violon, des hommes, des œuvres (Accord Parfait, Éditions Montparnasse) par Emmanuel Jaeger, auteur et producteur du cédérom, et Jean Robbrecht, concepteur éditorial .Présentation du site Internet sur les instruments de musiques du monde (Gallimard, France Télécom multimédia) par Frédérique Hugot, auteur du site Point de vue, analyse par Jacques Labarre, formateur àl'Académie de Nantes

La formation musicale

Le cédérom constitue-t-il un bon outil pour l'apprentissage du solfège ? L'interactivité peut-elle être utilisée pour favoriser cet apprentissage et si oui comment ? Il existe peu de cédéroms dédiés à l'apprentissage du solfège et Art World media est actuellement une des rares sociétés à s'y attaquer. Du côté d'Internet, le CRDP de l'académie d'Amiens a mis en place un site sur l'éducation musicale qui propose notamment une aide à la préparation de l'option musique du baccalauréat et quelques exercices en ligne pour les collégiens.

Présentation du cédérom Solfégis (Art World Média) par Jean-Marc Allerme, co-auteur du cédérom et enseignant Présentation du site Internet Internotes, serveur francophone d'éducation musicale parJacques Champigny, responsable de la création multimédia au CRDP de l'académie d'Amiens

Point de vue, analyse par Gérard Cogne, Directeur adjoint du Conservatoire National de Région de Clermont Ferrand 15h - 17h

L'apprentissage instrumental

Les méthodes d'apprentissage traditionnelles sur CD audio ou sur vidéoont-elles intérêt à migrer sur cédérom ? Comment le cédérom peut-iltransmettre l'apprentissage d'un savoir-faire, d'une technique ? C'est surces questions que nous nous attarderons à travers l'intervention deFrédéric Reitz qui s'appuiera sur les démonstrations du cédérom la méthode de contrebasse de François Rabbath, et de Piano Hits consacré àl'apprentissage du piano. Présentation de la méthode de contrebasse de François Rabbath sur cédérom par Frédéric Fiard, chef de projet, et François Rabbath, musicien

Présentation du cédérom Piano Hits par Caroline Loisel, chef de produit, et Christophe Soullier, conception artistique et pédagogique Point de vue, analyse par Frédéric Reitz, journaliste

Les cédéroms musicaux ludo-éducatifspar Isabelle Meyer, musicienne, pédagogue et concepteur de cédéromLes enfants sont de loin les utilisateurs les plus motivés et les plus enthousiasmés par les cédéroms. Cet enthousiasme s'explique par la dimension souvent ludique des produits multimédias et se traduit par la multiplication des cédéroms dits ludo-éducatifs (tous genres confondus). Le ludo-éducatif semble même être considéré comme une voie d'avenir pour le cédérom. À travers l'analyse et la comparaison de différents titres musicaux ludo-éducatifs Isabelle Meyer essaiera de déterminer ce que signifie cette appellation très employée, dressera un panorama des produits musicaux existant actuellement sur le marché et s'interrogera sur leur intérêt, leur dimension éducative et leurs limites.

17h - 18h cocktail
(programme sous réserve de modifications)

n° 164

Fiche d'inscription ou de réinscription 1997-1998

barrer la mention inutile

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

_____

Code postal : _____ Ville : _____ Tel : _____

En cas de modification récente, nom et adresse antérieure : _____

_____

Grade ou situation : _____ Indice : _____ Échelon : _____

Établissement : _____

Ville : _____ Académie : _____

Taux des cotisations A P E M U

Membres actifs : Indices : 248-360 : **120 f** / 361- 404 : **150 f** / 405- 466 : **210 f** / 467 et au-delà : **280 f**
Mi - temps et retraités : 130 f - Étudiants : 110 f - Soutien (pour les associations et personnes non - APEMU) : 280 f
Prix au numéro : 75 f - Versement par chèque bancaire ou postal libellé : APEMU

L'inscription ou la réinscription est à envoyer obligatoirement à votre délégué académique, sinon, par défaut, directement à notre trésorière. La cotisation est valable pour l'année scolaire . Toute inscription en cours d'année, jusqu'à fin juillet, donne droit à l'envoi rétroactif des numéros déjà parus
Le journal est trimestriel (quatre numéros par an).

Le traitement informatisé du présent formulaire a fait l'objet d'une déclaration de conformité auprès de la CNIL qui l'autorise à mettre en œuvre le traitement.

Liste des délégations académiques

Aix-Marseille
Liliane Burdet - Les Strélitzias, 17B, ave Marc Sangnier 13600 La Ciotat - 04 42 71 50 84
Amiens
Bernard Huneau - 2, rue de la Fontaine - 02210 Brécy - 03 23 71 32 71
Besançon
Bénedicte Rogez - 3, rue de Gebwiller 25200 Montbeliard - 03 81 94 47 46
Bordeaux
Gironde : Tony Hoorelbeck - 29, rue André Chénier 33140 Villenave d'Ornon - 05 56 87 18 77 - tony.hoorelbeck@wanadoo.fr
Pyr. Atl. : Isabelle Picard - 5, résidence Ronsard 64140 Billère - 05 59 32 36 66
Dordogne : Jean-Marc Maurer - Coulauds 24610 Montpeyroux - 05 53 80 71 00
Landes : Isabelle Castillon - Etche Tikia, cité des Mimosas 64200 Biarritz - 05 59 22 38 12
Lot et Garonne : Jérôme Gose - Armaut 32100 Blaziert - 05 62 68 26 27
Corse
Marie-France Boulanger - 12, rue Massone 20200 San Martino di Lota - 04 95 32 47 92
Créteil
Gérard Andrieu - 72, Grand rue 94360 Bry-sur-Marne - 01 48 81 08 41
Yves Guinchat - 16 bis, rue Duguesclin 94400 Vitry sur Seine - 01 46 82 11 48
Clermont-ferrand
Sylvie Pampanoni - 52 rue de la république 03410 Domerat - 04 70 03 95 52
Gilles Ballet - 5 avenue de Royat 53400 Chamalières - 04 73 31 34 61
Dijon
Renée Harbulot - 3, allée de la source 21000 Dijon - 03 80 41 31 40
Grenoble
Martine Bertier - 148, cour Berriat 38000 Grenoble - Fax : 04 76 84 92 92
Lille
Maud Covain - résidence le Vignoble, Clos Mercurey n° 29 59300 Valenciennes - 03 27 29 58 80
Lyon
Claudine Richner - 16, rue Alfred de Vigny 69003 Lyon - 04 78 53 16 96 - Fax : 04 78 53 54 05
Montpellier
Hérault : Marie-Thérèse Pouget - 11, impasse G. Loiseau 34500 Béziers
Fax : 04 67 28 29 36 - E-mail : mtpouget@ac-montpellier.fr
Gard : Florence Barthès - Tee n°2. appt. 211 - 411, chemin du golf - 30900 Nîmes
Pyr. orientales : Jean-Michel Vallot - 71, ave Mermoz 66000 Perpignan - 04 68 67 52 01
Nancy-Metz
Pierre Gury - route Nationale 57120 Pierrevilliers - 03 87 71 45 29
Nantes
Jean-Christophe Blanchard - 8, rue de la Marionière 85400 Saint Gemme la Plaine - 02 51 27 05 72
Céline Granier - 5 avenus du mirroir d'eau 44000 Nantes - Tel et Fax 02 51 81 91 94
Nice
Alpes-Maritimes : Richard Augugliaro - Impasse Saint Grat 06450 Saint Martin de Vésubie - 04 93 03 22 65
Var : Jean-Paul Castiglioni - Villa La Rayeuse, ave du Capitaine Thorel 83820 Lerayol - 04 94 05 53 69
Orléans - Tours
Christophe Brillault - 10, rue Honoré de Balzac - 37510 Ballan-Miré - 02 47 53 28 75 - Fax 02 47 28 03 91
Paris
François Giroux - 22, cours Marigny 94300 Vincennes - 01 43 28 99 41
Poitiers
Brigitte Berthommé-Mautré - 79400 Azay le brûlé - 05 49 05 74 75
Mireille Gaudin - 39 bis, rue du Clouzit 17200 Royan - 05 46 05 25 78 - Fax 05 46 05 73 95
Reims
Philippe Poisson - 22, rue Antoine Parmentier - 10300 Saint Savine - 03 25 79 50 60
Rennes
Jean Chesnais - 48, bd Sévigné 37000 Rennes - 02 99 63 31 07
Rouen
Jean-Louis Bultel - La Croix Rompue 76360 Pissy Poville - 02 35 75 23 27
Toulouse
Marie-Angèle Millischer - Rivière du gravier - 31850 Montrabe - 05 61 84 60 00
Sophie Brouilhounat - 20, chemin Couget - 32000 Auch - 0 5 62 63 30 78
Odile Tripier - route de Saint Sulpice 31410 Capens - 05 61 87 44 40 - ftripier@compuserv.com
Versailles
Danielle Courquet - 15, ave Thierry 92410 Ville d'Avray - 01 47 50 55 79
Madeleine Mahé - 197, rue de la République 91150 Étampes - 01 64 94 14 36

Appel de candidature pour les académies de
Caen, Limoges, Strasbourg, La Réunion

ISSN : 1265-3462
CONCEPTION BILOBA - GERFAU SN